



**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 19 JANVIER 2017**

---

L'an Deux Mille Dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Catherine MAGNAVAL

Pouvoirs :

Nicolas GUILLEMINOT donne procuration à Daniel LONGEARD  
Jean-Louis GRASSIGNOUX donne procuration à Patrick DEVAUD  
Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON  
SECHERET Nicole donne procuration à Judicaël CHEVALIER

Absences excusées : Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Isabelle PROD'HOMME, Nora SI ZIANI

-----

## SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA GESTION DIFFERENCIEE PAR FREDERIC CROCHET, RESPONSABLE DU SERVICE DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE PARTHENAY .....	2
1- DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE .....	4
2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016 .....	5
3 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2016/2017 - REVERSEMENT DE L'ACOMPTE .....	6
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>6</b>
4 - MEDECINE PROFESSIONNELLE - MODIFICATION TARIFAIRE .....	6
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>7</b>
5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	7
6 - MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA MARA PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE .....	23
<b>MUSEE .....</b>	<b>24</b>
7 - NOUVEL AMENAGEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE MUNICIPAL GEORGES TURPIN – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE – DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT .....	24
8 - LABEL DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LE MUSEE MUNICIPAL DE PARTHENAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE .....	25
<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS.....</b>	<b>25</b>
9 - ASSOCIATION A CARACTERE CULTUREL - DEMANDE D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017 .....	25
10 - ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF - DEMANDES D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017.....	26
<b>FOURRIERE ANIMALE .....</b>	<b>27</b>
11 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION.....	27
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>27</b>

PRESENTATION DE LA GESTION DIFFERENCIEE PAR FREDERIC CROCHET, RESPONSABLE DU SECTEUR DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE PARTHENAY

Description du powerpoint, compléments d'informations :

- Diapo n°10 : La loi Labbé a abouti pour les collectivités à un objectif de non utilisation des pesticides à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour les particuliers, ce sera effectif à partir de 2019 et l'agriculture, qui devait être concernée à partir de 2020, le sera à compter de 2025.
- Diapo n°11 : La gestion différenciée est une gestion durable. Nous n'appliquons pas la même gestion à chacun des espaces verts. Ce sont les utilisateurs qui en déterminent l'utilisation et nous l'adaptions en fonction des moyens humains et des moyens matériels.
- Diapo n°13 : Nous essayons de diminuer fortement l'utilisation des produits phytosanitaires au cimetière pour favoriser l'enherbement. Nous utilisons 48 litres de produit pour les 2 cimetières.
- Diapo n°16 : Nous avons planté 3 pommiers par école en expliquant la démarche.
- Diapo n°17 : A la base de loisirs, nous faisons de la gestion d'herbes différentes c'est-à-dire que nous laissons l'écosystème se faire avec une fauche à l'année.
- Diapo n°18 : Lorsque le mur mitoyen du cimetière a été monté, nous nous sommes posé la question de savoir si nous faisons un remblaiement de pierres ou autre. Il a été choisi de faire un enherbement faisant la transition entre le cimetière paysager tout juste réceptionné et l'ancien cimetière. Nous souhaitons le généraliser à l'ensemble du cimetière sur les allées secondaires dans un premier temps. Les allées principales seront faites plus tard ou faites autrement car il y a des travaux de terrassement à faire avant. Il y a beaucoup de règles à respecter au niveau des caveaux mortuaires.

Arrivée de M. GARNIER à 19h30

- Diapo n°19 : Nous avons 2 broyeurs dont l'un pour le petit diamètre et l'autre pour le 18 cm. Au-delà, nous faisons appel à un prestataire pour refaire de la plaquette qui est réutilisée sur les massifs. Nous faisons du compost dont le terreau est utilisé pour les jardinières et certains massifs. Nous recyclons notamment les pelouses des stades qui ne sont pas traitées chimiquement.
- Diapo n°20 : Les pieds de murs : Nous avons réalisé quelques pieds de murs l'année dernière afin de les faire découvrir aux habitants.
- Diapo n°24 : Les rendez-vous au jardin : Cette manifestation a été mise en place l'année dernière pour la première fois afin de présenter aux habitants ce que nous faisons des espaces verts.
- Diapo n°30 : Codification :
  - Les espaces verts particuliers : c'est ce qui demande le plus de main-d'œuvre et où les produits phytosanitaires sont utilisés. Sont gérés dans cette catégorie, l'ensemble des stades et les deux cimetières.
  - Les espaces verts horticoles : ils représentent 1 hectare. Ce sont des espaces sur lesquels sont plantés des plantes annuelles, biannuelles et bulbes. Il y a beaucoup de main-d'œuvre, l'utilisation de beaucoup d'eau, défanage, binage... Nous en avons de moins en moins.
  - Les espaces verts aménagés : ce sont tous les autres espaces qui restent sauf les espaces naturels, c'est-à-dire l'ensemble des squares (Sanitat, Manakara...).
  - Les espaces verts naturels : ils comprennent les chemins de randonnée, le château des plans... Ce sont des espaces où nous intervenons seulement pour conforter la sécurité. Il y a aussi les terrains situés de l'autre côté de la Prée pour lesquels une fauche à l'année est assurée.

M. CHEVALIER : Entretien autant que nécessaire et aussi peu que possible pourrait être le résumé de ce qu'est la gestion différenciée et nous pensons aussi que la nature a toute sa place dans les espaces urbains. En revanche, la gestion différenciée est une gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité de soin. Avez-vous fait une enquête d'opinion ou de satisfaction pour connaître l'avis des habitants de la ville ? En Conseil de vie locale, nous avons appris qu'il y a des gens

*qui ne sont pas satisfaits et qui pensent que depuis la mise en place de la gestion différenciée la ville est moins bien entretenue. Il y a peut-être un besoin d'explications car il ne faudrait pas confondre la gestion différenciée avec le laisser-aller car ce n'est pas la réalité.*

*M. CROCHET : Nous n'avons pas fait d'enquête de satisfaction. Nous avons commencé la mise en place de cette gestion différenciée et le Conseil de vie locale nous a fait remonter des ressentis que je n'avais pas anticipé tel que du fleurissement que les gens ne trouvaient pas utile.*

*M. CHEVALIER : Le fleurissement et les herbes hautes dans certains quartiers de la ville, sur les trottoirs.*

*M. CROCHET : Nous avons quelques mauvais retours. Les gens n'ont pas la même lecture du fleurissement que nous c'est-à-dire qu'ils en ont une lecture rapide. Les gens marchent peu à pied, ils sont en voiture et ne voient pas les fleurissements. Maintenant que la cartographie est faite, il faut travailler sur l'utilité de chaque espace. Nous avons davantage de plaintes de citoyens, d'entreprises etc quand nous utilisons les produits phytosanitaires sur les trottoirs qu'aujourd'hui avec de l'enherbement.*

*M. CHEVALIER : C'est plus de l'incompréhension que des points négatifs. La gestion différenciée est une vraie philosophie, nous ne pouvons qu'être favorables à cela. Nous avons tellement été habitués depuis des décennies à ne pas voir d'herbe nulle part que c'est une autre vision que nous avons de nos rues. Il y a peut-être besoin de communiquer autour de cela.*

*M. BOIVIN : Le service communication a beaucoup travaillé sur ce sujet. Nous essayons avec la mascotte ou des rencontres avec les citoyens de Parthenay de montrer qu'il faut changer de regard. Il faut repenser l'espace urbain avec une place différente de la nature, une nature plus spontanée et maîtrisée. Comme l'a souligné M. CROCHET, les mentalités évoluent mais il faut toujours communiquer, sensibiliser et informer.*

*M. CROCHET : Au mois de mars, une collaboratrice viendra renforcer l'équipe pour la partie pieds de murs afin d'aider et d'accompagner l'habitant dans cette démarche. Il y aura donc une personne référente auprès de laquelle il pourra obtenir des renseignements et être aidé. Elle sera présente 20h/semaine sur une période de 6 mois.*

*Mme PROUST : Est-ce que solliciter un label ou entrer dans un dispositif ne permettrait pas de mettre en valeur le travail colossal qui est fait et de communiquer auprès de l'habitant ? En termes de reconnaissance identitaire, nous voyons ce que cela produit en termes d'arobases et il y a un certain nombre de labels qui pourraient être sollicités et qui permettraient de mettre en valeur ce travail.*

*M. BOIVIN : Nous ne sommes pas fermés à ce type de reconnaissance. Nous n'avons pas à rougir de notre travail par rapport à d'autres collectivités. J'ai assisté à la démonstration du fonctionnement d'un désherbeur mi électrique et mi thermique qui désherbe à la vapeur et le technicien a indiqué que Parthenay a bien avancé concernant le fleurissement de pieds de murs et l'enherbement du cimetière. Il a précisé que certaines collectivités en étaient encore à leurs premiers balbutiements.*

*Mme PROUST : La fierté est de la partager avec les habitants pour que tout le monde en ait conscience.*

*M. CROCHET : Le fournisseur nous a demandé s'il était possible de présenter à des élus ce qui a été fait au cimetière d'où la mise en place d'une journée technique qui a été très bien perçue.*

*M. BOIVIN : Finalement, la collectivité n'a pas souhaité retenir la classification des espaces verts de prestige car cet espace va reconnaître que d'un côté il y a des espaces verts qui vont participer au prestige et au rayonnement de Parthenay et à l'inverse, il y aura des espaces verts qui ne participeront pas à ce prestige de la ville ou de la valorisation du territoire. Nous avons souhaité mettre tous les espaces verts sur le même pied d'égalité, ne pas les inscrire dans une hiérarchie, une concurrence. L'ensemble des espaces verts contribue au patrimoine naturel et paysager de Parthenay. Chaque espace est particulier et digne d'être investi et approprié par l'ensemble de nos concitoyens. Il y a une action différente mais une même attention pour tous les espaces verts.*

*Quant à la classification, nous avons retenu 4 classes. C'est avant tout un outil à disposition des agents qui doit rester opérationnel et efficace. La classification est aussi un support de communication qui doit être lisible et accessible pour les usagers. Certaines collectivités ont tenté de faire des classifications plus fines du territoire avec 7, 8 classes voire plus et finalement sont revenues à une classification entre 4 et 5. Une*

classification est un outil méthodologique. Elle nous permet de savoir de quelle surface nous parlons. Nous pouvons souligner le travail du service urbanisme qui, avec l'aide du service des espaces verts, a fait un travail important pour calculer l'ensemble des surfaces. Cela permet aussi de cerner les surfaces qui sont au cœur des réflexions donc du ciblage. Cela permet aussi de dégager des caractéristiques, des traits communs partagés par un certain nombre d'espaces verts au sein d'une même classe. Egalement, d'apporter une gestion concrète et durable, une réponse à une contrainte et à des spécificités de terrain. Comme c'est un outil méthodologique, rien n'est figé. C'est-à-dire qu'un espace vert pourra plus ou moins glisser d'une classification à une autre si cela se justifie. De même, une classe pourra en supplanter une autre si cela se justifie au niveau des besoins.

La collectivité a souhaité avoir une approche transversale de la gestion différenciée au sein des différents services. Cela concerne les services techniques et le secteur des espaces verts mais aussi le service de l'urbanisme de par la cartographie puis le service communication qui travaille à rendre visible les actions de la collectivité.

Mme BELY : Il faudrait faire ce que disait Mme PROUST, c'est-à-dire essayer d'obtenir un label car tout ce qui vient d'être dit entre dans le label « Qualité de vie, villes et villages fleuris » qui est un label que je connais très bien. Ce serait très valorisant pour les services de la ville car c'est un travail important, vous nous l'avez montré au travers des fiches que vous avez réalisées.

Pourtant, il manque le budget. Je vous l'avais dit en commission, vous nous donnez des éléments sur le personnel, le nombre de m<sup>2</sup> etc mais rien sur le budget des espaces verts.

Mme LE PERU : Je vous le transmettrai à l'issue du Conseil Municipal.

M. CROCHET : Ce qui est important, c'est de bien comprendre ce qu'est la gestion différenciée c'est-à-dire adapter chacun des espaces et préserver notre planète. Nous ne sommes pas les premiers. La ville de Rennes a lancé cette démarche dans les années 80 avec 10 classes, Poitiers avec 8 classes et au final tout le monde s'aperçoit qu'il faut faire un minimum de classes.

Les agents n'ont rien changé dans leurs habitudes. Nous avons un personnel et un budget constant dans la mesure du possible.

M. BOIVIN : Nous réfléchissons à ne pas surcharger le travail et ne pas le rendre pénible. Faire de la binette tous les jours n'est pas très valorisant et difficile au niveau santé. Nous intégrons cette réflexion dans cette nouvelle façon de travailler, tout en gardant une qualité de vie au travail pour les agents ce qui est très important.

M. GARNIER : C'est un dossier que j'avais suivi en commission. Par rapport à la cartographie, aux différentes classes et toute la gestion, est-il prévu de rendre tout cela lisible sur un système d'information géographique ? Faire des fiches c'est bien mais l'informatique existe et il n'y a rien de plus volatile que la mémoire humaine. Se souvenir de ce que nous avons fait 3 ans avant, personne n'y arrive sauf s'il a fait des fiches. Nous en avons parlé en comité de pilotage et en commission, cela a-t-il avancé ?

M. CROCHET : Cela n'a pas avancé pour le moment. Nous n'avons pas le SIG (Système d'Information Géographique) à disposition au niveau de la collectivité.

M. GARNIER : Les agriculteurs font cela depuis 2004.

M. LE MAIRE : Félicitations et merci à Christine LE PERU, Frédéric CROCHET et à l'ensemble du service des espaces verts.

O  
O O  
O

#### - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées quant à la commande publique n°282 :

282	7 décembre 2016	devis	HDJ 79	Constat d'huissier au Stade Jean Daguerre - Services Techniques	220,71 €
-----	--------------------	-------	--------	--	----------

*M. DEVAUD : La collectivité a mandaté un bureau de contrôle extérieur pour nous assurer le bon déroulement des travaux dans le respect du cahier des charges. Les travaux sur la piste d'athlétisme ont fait apparaître quelques dégradations à certains endroits ainsi que des défauts de planéité constatés par le laboratoire LABOSPORTS que la Ville a mandaté. Afin de se prémunir d'éventuelles malfaçons et d'éventuels contentieux, nous avons, en sus, fait intervenir un Huissier afin de faire constater ces dégradations. L'entreprise COLAS doit reprendre les travaux de la piste afin de pallier aux défauts constatés.*

-----

*DV119-2016 – 13 décembre 2016 : Une convention est conclue en faveur de l'association un Toit en Gâtine concernant le prêt de deux vélos « VEL A PARTH » avec 2 gilets de sécurité et 2 casques, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017. Ce prêt est consenti à titre gracieux.*

*Mme LAMBERT : Il s'agit d'une reconduction de la demande. L'idée est de faire profiter l'association « Un Toit en Gâtine » du matériel (les vélos et leurs équipements) appartenant à la ville pendant sa période de non-utilisation (Vél à Parth' n'ayant lieu que pendant la période estivale).*

*Ainsi, il y a déjà eu des prêts pour :*

- *L'association « un Toit en Gâtine » pour l'année scolaire 2014-2015, pour permettre la mobilité de certains jeunes résidents,*
- *Le lycée des Grippeaux pour l'année scolaire 2015-2016 (pour des animateurs artistiques et culturels)*

*Mme BELY : Ce que nous avons remarqué, c'est que la convention a été prise tardivement par rapport aux dates qui sont indiquées dans le document. Donc, il y a un problème de rétroactivité. Il faudrait anticiper afin de ne pas avoir une convention qui arrive 6 mois après.*

*M. LE MAIRE : C'est noté.*

o0o

## 2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

*M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.*

*M. CHEVALIER : J'ai une remarque qui est plus sur le fond que sur la forme. Sur l'exposé du Conseil de vie locale, lorsqu'il a été demandé à M. GUILLEMINOT si une charte existait et comment elle avait été élaborée, celui-ci a répondu en séance publique qu'elle était bien faite et qu'il pouvait nous la faire parvenir.*

*Ne l'ayant pas eu en Conseil de vie locale, je vais le lendemain dans le service qui gère ce dossier et j'ai été surpris, moyennement car je me doutais bien qu'elle n'existait pas, que cette charte n'existe pas. Il est important lorsque l'on s'exprime en tant qu'élu, c'est de la parole publique et c'est important, qu'il n'y ait pas d'insertion sans vérifier l'exactitude de la proposition car ce n'est pas grave que nous n'ayons pas eu le temps de mettre en place la charte mais je n'aime pas que l'on dise qu'elle existe alors que ce n'est pas le cas. La parole publique est importante pour moi. Je voulais savoir si, aujourd'hui, cette charte existe.*

*M. LE MAIRE : Nous allons nous renseigner.*

*M. CHEVALIER : Si vous pouviez passer le message à vos adjoints de ne pas dire de choses qui n'existent pas. C'est important car il s'agit de notre crédibilité et en tant qu'élu nous devons être exemplaires à ce niveau-là. Merci.*

*M. LE MAIRE : Pendant que j'y serai, je vous le passerai aussi à vous.*

*M. CHEVALIER : Bien-sûr, nous sommes tous au même niveau par rapport à cela. Nous sommes bien d'accord.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

### 3 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2016/2017 - REVERSEMENT DE L'ACOMPTE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien en faveur des communes au développement des activités périscolaires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 13 mars 2014 approuvant l'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> août 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 approuvant le principe du reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reversement de l'acompte du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la période 2016-2017 d'un montant de 23 730 € à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine via un ordre de reversement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## RESSOURCES HUMAINES

### 4 - MEDECINE PROFESSIONNELLE - MODIFICATION TARIFAIRE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Par délibération du 31 mars 2004, il a été décidé d'adhérer au service de médecine du Centre de Gestion.

Le tarif fixé du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2014 s'élevait à 75 € par agent par visite.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, compte tenu d'une périodicité de visite médicale passée à 2 ans pour les agents territoriaux, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié les modalités tarifaires en fixant un tarif forfaitaire de visites médicales à 42 € par an et par agent.

Lors de sa réunion du 5 décembre 2016 et compte tenu du recrutement d'un nouveau médecin au sein du service de médecine préventive et professionnelle, le Conseil d'administration a décidé de fixer, pour chaque collectivité, un tarif forfaitaire de visite médicale de 45 € par an et par agent, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre en compte la modification du tarif forfaitaire à 45 € par an et par agent,
- de dire que ce tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017, chapitre 920-0205-6475.

*Pour 2016 le montant global représentait 5 300 € et pour 2017, 5 700 €.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

*Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la commission des Finances qui s'est réunie le 10 janvier 2017 ;*

*Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des orientations budgétaires 2017 et à en prendre acte.*

*M. LE MAIRE : Diapo 4 : Nous avons 3 types de recettes, d'une part les recettes fiscales locales, les recettes provenant des dotations et des subventions et les recettes provenant des emprunts. Les dotations et subventions sont soumises à certaines contraintes. Les DGF ou différentes dotations proviennent de l'Etat et les prévisions de croissance économique sont très importantes à prendre en considération dans la construction du budget national. Les prévisions de croissance pour 2015 = 1,2 %, pour 2016 = 1,4 % et pour 2017 = 1,5 %. La particularité de 2017 est qu'il s'agit d'une année d'élection donc peu propice à l'investissement public et privé.*

*Pour autant, nous sommes dans un contexte qui reste le même depuis plusieurs années à savoir une faiblesse de l'euro qui, par rapport au change de monnaie étrangère, favorise la compétitivité des entreprises bien que nous pouvons constater que l'augmentation du pétrole ne sera pas forcément favorable à cette croissance économique. Il y a une reprise durable de l'investissement des entreprises estimée à un peu plus de 3 % pour l'année 2017. Une augmentation de l'investissement des ménages et une croissance de la zone euro favorable à la France sachant que la décision de la Grande Bretagne ne sera pas forcément sans effet sur la croissance européenne puisque c'est un des pays moteur de l'Union Européenne.*

*L'inflation demeure faible avec des taux faibles depuis très longtemps et l'augmentation de l'inflation est la conséquence de l'augmentation du prix du pétrole qui apparemment n'est pas terminée.*

*Sur le taux de chômage, il y a une stabilité autour d'environ 10 %.*

*Les taux d'intérêt demeurent faibles et sont favorables à l'investissement.*

*Nous constatons une légère baisse de l'investissement des ménages tandis que les administrations publiques seraient en légère augmentation par rapport aux années précédentes.*

*Diapo n°5 : Il s'agit d'un schéma récapitulant le lien entre la Production Intérieure Brut et l'inflation où il y a des pics très raisonnables puisque nous n'avons jamais dépassé les 3 % depuis presque 20 ans. En revanche, une variation du PIB parfois défavorable, comme en 2009, où il y a eu une baisse très importante. Nous restons tout de même sur une prévision modeste.*

*Nous restons dans un nécessaire redressement des finances publiques et je pense que, même si cette année d'élection sera un peu particulière, nous allons rester dans un nécessaire contribution pour quelque collectivité que ce soit à l'effort du redressement national des comptes publics.*

*Diapo n°7 : Le taux de croissance des dépenses publiques en France est élevé par rapport à d'autres pays de l'Union Européenne avec des variations relativement conséquentes depuis une vingtaine d'années.*

*Diapo n°8 : Concernant le contexte institutionnel, il y a 2 choses à retenir. Sur le plan national, il y a une volonté depuis plusieurs décennies de mutualiser, de fusionner les collectivités entre elles, que ce soit les Communes, les Communautés de communes, les Agglomérations et les Régions pour lesquelles, depuis 1 an, nous sommes passés de 22 à 13 Régions. Pour les EPCI, au niveau national, c'est la même chose et au niveau des Communes, il y a une incitation quant à la création de Communes nouvelles. Localement, nous avons connu ce même phénomène puisque le Pays de Gâtine comprenait 11 Communautés de communes et nous sommes passés à 3 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit un effort conséquent. Il y a eu la transformation du Pays de Gâtine en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) qui sera le seul PETR du Département.*



*Les réflexions avancent quant à notre rapprochement avec la Communauté de communes Airvault/Val de Thouet.*

*Une réflexion est amorcée avec les Maires des communes proches de Parthenay soit Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, Le Tallud et Viennay, ce que l'on appelle l'aire urbaine de Parthenay dans l'hypothèse de la création d'une Commune nouvelle.*

*Les Maires de l'intercommunalité se sont réunis pour faire le point, si des communes souhaitaient se rapprocher et créer des Communes nouvelles. Sur 39 communes, 4 ont avancé dans leur réflexion de rapprochement. L'idée était de présenter, au niveau intercommunal, les réflexions en cours pour que personne ne soit oublié. Si une commune était limitrophe d'un groupe de communes qui réfléchissaient entre elles, que cette commune limitrophe puisse intégrer la réflexion ou du moins en avoir connaissance. C'était une réunion intéressante. Une grande majorité des collègues est d'accord pour dire que c'est un objectif. Le calendrier des communes n'est pas forcément le même.*

*M. CHEVALIER : Au niveau de la méthodologie, pourrions-nous intervenir sur certaines diapos plutôt que de faire tout un déroulé ?*

*M. LE MAIRE : Oui, comme vous voulez.*

*M. CHEVALIER : Je voudrais revenir sur le PETR, transformation importante du Pays de Gâtine qui va permettre d'améliorer la coopération entre les EPCI. Je me souviens que nous avons eu un échange au mois de novembre sur la loi NOTRe et le risque d'être asphyxié ou aspiré puisque nous sommes au centre du Département. Nous avons débattu autour de cela. L'intérêt du PETR est aussi l'idée de développer un projet de territoire qui soit cohérent et je voulais savoir ce que vous pensez de la création de ce PETR. Il y a eu des débats en Communauté de communes mais les élus municipaux ne sont pas forcément au Conseil communautaire donc quelle est votre position sur la transformation du Pays de Gâtine en PETR ? Vous trouvez cela pertinent où vous avez quelques retenues ?*

*M. LE MAIRE : C'était obligatoire puisque l'existence des Pays prenait fin au 31 décembre 2016. Pour les Pays qui restaient, il y avait obligation de se transformer en PETR ou que les membres du Pays décident de sa suppression, ce qui n'a pas été le cas.*

*Dans les années 70, sur la Gâtine, il n'y avait que le District de Parthenay qui était structuré en rapprochement de communes donc il y avait peut-être un besoin plus important que ce n'est le cas aujourd'hui d'un organisme supra communal pour essayer de faire travailler les gens ensemble. Les choses ont évolué et le rôle du PETR avec 3 intercommunalités va forcément changer, notamment avec le contrat de ruralité actuellement en discussion.*

*Je pense qu'il faut que tout cela soit fluide. Il ne faut pas que les structures entre elles se heurtent et que nous soyons sur des positions de principe. Il faut que tout le monde apporte sa contribution, en fonction de l'intérêt du projet porté par une collectivité ou par une autre.*

*M. CHEVALIER : Le PETR devra porter l'ambitieux projet du Parc naturel régional de Gâtine. Il n'y a pas forcément unanimité des élus. La presse a évoqué l'expression de certains élus qui n'étaient pas forcément favorables, d'autres qui le sont. En tant que Président de la Communauté de communes, vous avez un rôle important dans ce projet, et je souhaiterais connaître votre position.*

*M. LE MAIRE : Je n'ai pas d'objection de principe sur ce Parc naturel régional. C'est assez nouveau chez nous mais cela existe ailleurs. Dans le Département, nous avons le Marais Poitevin. Entre le Marais Poitevin et la Gâtine il y a des différences. Il faut voir quelle est la valeur ajoutée. Sur ce projet, je n'ai pas d'avis définitif car je demande à voir en quoi cela va être positif, ce que cela va apporter. Je dis simplement que les structures administratives n'ont qu'un intérêt qui est de favoriser l'émergence des projets et que les choses se fassent sans augmenter les contraintes ni empêcher que les habitants de Gâtine puissent voir les choses se faire. Nous sommes sur un territoire agricole. Nous avons tendance, à tort ou à raison, à considérer qu'un PNR n'est pas favorable à l'agriculture. En général, les PNR ne sont pas sur des zones avec des élevages comme nous avons en Gâtine donc c'est un challenge aussi.*

*En résumé, je n'ai pas d'avis définitif, il faut mesurer les avantages et les inconvénients. Ce que je constate, c'est qu'il y a des territoires qui sont différents et en PNR et la Gâtine n'est pas à l'image de ces territoires.*

*M. CHEVALIER : Je n'ai jamais bien compris, mais vous allez peut-être me dire que je suis un nouvel élu et que je n'ai pas l'historique, il y a un PETR qui englobe les Communautés de communes du territoire de Gâtine. Il y a des Communautés de communes comme la nôtre qui vont se rapprocher d'autres Communautés qui ne sont pas*

*de la Gâtine. Qu'est-ce qui a fait que nous n'avons jamais eu une collectivité qui réunisse l'intégralité du territoire de Gâtine ce qui aurait été beaucoup plus cohérent ?*

*M. LE MAIRE : Ce sont les élus.*

*M. CHEVALIER : Il s'agit de mésententes d'élus, ce n'est pas une question d'incohérence de la réflexion ? C'est l'intérêt particulier en fin de compte.*

*M. LE MAIRE : Avec tous ces mouvements importants de modification territoriale depuis une dizaine d'années, nous avons la possibilité d'adapter les frontières administratives au vrai bassin de vie. Nous ne pouvons pas contester qu'il existe des bassins d'attraction qui sont plus ou moins forts. Le bassin de Niort est une vraie attraction pour les Communes du sud de la Gâtine mais seront-elles encore en Gâtine, c'est le sujet. Quand on lit les déclarations dans la presse de certaines Communes ou anciennes Communautés souhaitant se rapprocher de la Rochelle car Niort les emmène sur ce chemin, je peux le comprendre. Le bassin de Parthenay est le sien. Je pense que c'est sur cette base qu'il faut essayer de construire quelque-chose. Ce n'est pas toujours facile, car derrière tout cela il y a des élus qui gèrent ces collectivités qui ne correspondent ni au bassin de vie ni à leur évolution nécessaire.*

*M. CHEVALIER : L'impact économique a plus de force que l'impact identitaire d'un territoire. Nous allons vers le lieu où nous pouvons nous développer économiquement.*

*M. LE MAIRE : Le lieu de travail des gens, les assistantes maternelles...*

*M. CHEVALIER : Vu de l'extérieur, on pourrait dire qu'il y a un PETR qui regroupe les Communautés de communes du Pays de Gâtine et il y a des EPCI qui sont en dehors et qui vont fusionner ensemble alors qu'ils n'ont rien à voir avec la Gâtine...*

*M. LE MAIRE : Elles n'ont pas rien à voir car si vous parlez de Val de Gâtine récemment fusionnée ...*

*M. CHEVALIER : ...non je parlais plutôt de Val du Thouet.*

*M. LE MAIRE : C'est la Gâtine. Ils étaient dans le Pays de Gâtine.*

*M. CHEVALIER : Ils sont limitrophes.*

*M. LE MAIRE : Vous êtes toujours limitrophe d'un autre territoire.*

*M. CHEVALIER : L'idée, comme vous l'aviez dit, est plutôt d'aller vers le Bocage, vers Bressuire.*

*M. LE MAIRE : Il y a des mouvements pendulaires, des habitudes de vie des familles. Après, il faut la volonté des élus d'aller dans un sens ou dans un autre. Dans le Val de Gâtine, il y a des portions de cette nouvelle intercommunalité qui sont gâtinaises et d'autres moins. Par contre, il y a des collectivités.*

*Mme BELY : Nous n'allons pas refaire l'histoire mais il est vrai qu'avoir une seule Communauté de communes sur l'ensemble de la Gâtine serait tout à fait cohérent. Je voulais intervenir sur votre réflexion amorcée quant à la création d'une Commune nouvelle et rappeler que c'est une idée forte que nous portons en 2014. Je vois que cette idée fait son chemin, c'est bien de rattraper le retard et nous attendons la suite des événements.*

*M. LE MAIRE : Sur un sujet comme celui-ci, il n'y a ni retard ni avance. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas faire seuls et il y a des moments où c'est plus propice qu'à d'autres. Notamment hier, j'ai défendu le fait qu'une vaste Communauté de communes comme la nôtre avait besoin de renforcer son tissu communal. La multiplicité du nombre de communes de moins de 500 habitants dans une grande intercommunalité comme cela crée des sujets de discussions dont la réponse sera dans le regroupement communal car chaque commune identique aura un discours qui sera plus facilement porté quand elle représentera 1 500 ou 2 000 habitants plutôt qu'en ne représentant que 200 ou 250 habitants. Pour équilibrer des intercommunalités aussi vastes, il faut un tissu communal qui se renforce et c'est une conviction forte de ma part. Tant que l'intercommunalité n'existait pas, c'était un sujet qui ne s'improvisait pas.*

*M. CHEVALIER : Je n'étais pas là à l'époque du District. Pourquoi n'y a-t-il pas eu la création d'une commune nouvelle ?*

*M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Ils auraient pu fusionner à l'époque, Bressuire l'a fait. C'est un choix qui a été fait. C'est pour cela que je dis qu'à un moment donné cela peut se faire et qu'à d'autres c'est plus compliqué mais à ce jour les réflexions en tout cas peuvent avancer sur ce sujet.*

*Mme BELY : Le Bocage va bien plus vite que la Gâtine pour rassembler les communes. Nous pouvons penser qu'en Gâtine nous sommes beaucoup plus hésitant à aller de l'avant. Ce serait bien que les choses avancent. Nous avons pressenti en 2014 que nous pouvions enclencher ces réflexions suite à toutes les réunions que nous avons pu faire.*

*M. LE MAIRE : C'est une réflexion qui est importante. Au-delà de celle-ci, il faut passer à l'action qui nécessite beaucoup d'interconnaissances.*

*M. CHEVALIER : Pour être clair, l'idée serait que Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Châtillon-sur-Thouet et Viennay forment une seule et unique commune.*

*M. LE MAIRE : C'est sur l'aire urbaine. Une autre commune pourrait s'associer. Pour le moment, ce ne sont que des réflexions. Aucun élu n'a pris un engagement à part quelques communes. Une rencontre a eu lieu dans le Ménigoutais avec l'ensemble des communes de l'ancien canton mais aucun engagement n'a été pris. Il faut que les élus des Conseils municipaux soient intéressés.*

*M. CHEVALIER : C'est un projet difficile à construire car cela fonctionne par échéance électorale en général. Donc, si ce n'est pas pour la prochaine cela repousse à 2026.*

*M. LE MAIRE : Les Communes nouvelles existent depuis très longtemps.*

*M. CHEVALIER : Bien-sûr, mais je parle de celle qui nous concerne directement.*

*M. LE MAIRE : Cela pouvait se faire aussi il y a 20 ou 30 ans. L'important c'est de commencer.*

*Diapo n°9 : Les prévisions continuent à baisser au niveau des dotations, baisse de 2,634 milliards d'€ en 2017 importante par rapport à 2016. La contribution des communes serait évaluée à 725 millions par rapport au chiffre de 2,634 milliards.*

*Diapo 10 : Cela a été évoqué l'année dernière par Manuel VALLS, Premier Ministre, une volonté de réformer la Dotation Globale de Fonctionnement ce qui n'a pas été le cas. Nous verrons si cela sera suivi d'effet sous d'autres gouvernements éventuels.*

*Le soutien à l'investissement public local : nous parlions tout à l'heure du contrat de ruralité qui en fait partie. Normalement, le PETR de Gâtine doit signer un contrat de ruralité d'ici la fin du mois de janvier ou février. C'est une enveloppe de 3 fois 1 million d'€ s'il n'y a pas d'autres contrats de ruralité dans le département. Cela nous a été présenté comme cela l'année dernière. On nous a dit qu'il fallait aller vite pour obtenir 1 million d'€ par an.*

*Mme BELY : Parce-que nous sommes seuls pour le moment ?*

*Mme LARGEAU : Il n'est pas certain que nous soyons les seuls en 2017.*

*M. CHEVALIER : Il y a des dossiers privilégiés que vous pouvez évoquer ou pas ?*

*M. LE MAIRE : Au niveau communal, nous avons présenté la gestion différenciée et le cinéma. Le souci est que les délais sont contraints. Il faut les autorisations administratives du projet (permis de construire....) avant le 30 juin. Il y a un projet par commune à 50 000 € donc c'est à partager avec toutes les communes membres du PETR ainsi que les intercommunalités.*

*M. CHEVALIER : Vous oubliez les Halles ?*

*M. LE MAIRE : Non, car il y a un dossier par commune et il faut les autorisations administratives avant le 30 juin et que les crédits soient dépensés avant le 31 décembre.*

*Diapo 11 : La péréquation est un système d'amortissage pour éviter que certaines collectivités dites plus fragiles soient trop impactées négativement par les diminutions des dotations. Il y a des fonds de péréquations pour compenser la disparition de certaines dotations anticipées (la Dotation Nationale de Péréquation, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale). Par contre, nous sommes contraints de voter le budget sans connaître le montant de ces péréquations qui nous viennent postérieurement au vote du budget. En général, nous en avons connaissance dans le courant de l'été.*

*Diapo 12 : La fiscalité, revalorisation des valeurs locatives : c'est une décision qui ne nous appartient pas mais que nous assumons et qui concerne la valorisation en baisse pour 2017. Elle était de 1 % en 2016, 0,9 % en 2014/2015, 1,8 % en 2012/2013 et serait de 0,4 % pour l'année 2017.*

*Je passe la parole à Brigitte CLISSON.*

*Mme CLISSON : Diapo 13 : Il s'agit d'un tableau qui représente les recettes et les dépenses entre 2014 et 2016. Concernant les chiffres de 2016, ce sont encore des données provisoires car les comptes ne sont pas complètement clôturés. Du côté des recettes, il y a 3 familles de fonctionnement à l'investissement ou d'excédent de fonctionnement après affectation. En 2016, il y a une diminution de nos ressources pour 10 854 000 € ce qui fait -865 000 € par rapport à l'année dernière. Une augmentation de l'investissement de 3 734 000 € par rapport à 2015 où nous avons 926 000 € car nous avons fait plus d'investissements sur 2016 que sur 2015. Par contre, nous avons un excédent de fonctionnement minime sur 2016.*

*Concernant les dépenses, nous avons une diminution des dépenses de fonctionnement de 567 000 € et une augmentation de nos dépenses d'investissement à hauteur de 1 463 000 € par rapport à 2015.*

*Diapo 14 : Pour savoir d'où viennent ces recettes et comment est dépensé l'argent.*

*Concernant les recettes, diminution de 229 000 € sur le pôle impôts et taxes, diminution sur la fiscalité directe soit la taxe foncière et la taxe d'habitation, la variation des attributions de compensation avec la Communauté de communes négatives en 2016 alors qu'elles étaient positives sur 2015. Une diminution sur les droits de place, les taxes d'emplacements publicitaires et le fonds de péréquation.*

*Sur les dotations et les participations, entre 2016 et 2015, une diminution de 356 000 € correspondant à la baisse des dotations. Moins sur la compensation de la taxe foncière qui nous est reversée par l'Etat. La compensation sur la taxe d'habitation également et ce qui concerne l'opération OPAH-RU pour les actions au cœur de ville.*

*Sur les produits de service, il y a une diminution de 106 000 €. Il y a moins de ressources sur la cantine et un peu moins sur les locations de salles et matériels.*

*Sur les autres recettes, il y a une diminution de 194 000 € par rapport à 2015. L'année dernière, nous avons perçu les assurances suite l'incendie de l'église Saint-Laurent.*

*L'emprunt de 1,5 million est un emprunt que nous avons contracté en fin d'année 2016, nous n'en avons pas sur 2015.*

*Le FCTVA, nous avons eu moins sur 2016 car nous avons eu moins d'investissement que sur 2015.*

*Du côté des subventions, nous avons perçu des subventions pour l'église Saint-Laurent, le nouveau stade et le stade des Grippeaux.*

*Concernant les dépenses : les dépenses de personnel représentent 4 956 000 € soit 55,8 % des dépenses réelles de fonctionnement ce qui est stable par rapport à l'année 2016.*

*Les charges générales ont légèrement augmenté à 2 632 000 € soit une augmentation de 47 000 € par rapport à 2015 due principalement à l'augmentation du prix des assurances.*

*Les autres charges ont diminué de 166 000 €, diminution sur le contingent incendie et la subvention versée au CCAS.*

*Les annuités de la dette d'un montant de 594 000 € ont diminué par rapport à 2015.*

*Les dépenses d'équipement et les subventions d'investissement ont augmenté de 1 858 000 € car nous avons fait plus d'investissements qu'en 2016.*

*M. BEAUCHAMP : Pourquoi y a-t-il une différence ? D'où vient l'argent et les recettes ? A quoi correspond cet écart ?*

*Mme CLISSON : C'est le résultat de l'exercice qui n'est pas comptabilisé...*

*M. BEAUCHAMP : Vous ne le notez pas sur « d'où vient l'argent » ?*

*Mme CLISSON : C'est ça.*

*Diapo 15 : Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons retracé les dotations 2015 et 2016. Il y a eu une diminution entre les 2 années de 116 182 €. La dotation forfaitaire avait diminué de 214 274 €, la dotation de solidarité rurale a augmenté de 67 000 €, la dotation de solidarité urbaine a augmenté de 4 557 € et la dotation nationale de péréquation a augmenté de 26 150 €. En tout, cela représente une diminution de 116 182 €.*

*Diapo 16 : La contribution cumulée de la Commune au redressement des finances publiques est prise tous les ans sur le montant de la dotation forfaitaire. Sur 4 ans, cela représente une somme de -593 701 € de contribution au redressement des finances publiques.*

*Mme MAGNAVAL : Quel est le mode de calcul de cette diapositive par rapport à celle d'avant ? Sur la dotation forfaitaire 2015-2016, il y avait un delta de 214 000 € et là nous avons 203 000 €. Je ne comprends pas le calcul.*

*Mme HERAULT, responsable du service financier : La dotation forfaitaire varie en fonction de certains critères et en plus il y a la contribution au redressement des finances publiques. Ce sont 2 éléments qui viennent définir le montant de la dotation forfaitaire.*

*Mme MAGNAVAL : Je pensais qu'il y avait un delta entre 2 années, exactement comme la diapositive du dessus.*

*Mme HERAULT : Non, car la dotation forfaitaire peut être variable en fonction, par exemple, de la population donc il va y avoir une première correction. Il y a également l'écrêtement pour la participation au niveau de l'Etat qui est un autre calcul. C'est le cumul des 2 que vous avez sur la 1<sup>ère</sup> diapo alors que sur la 2<sup>ème</sup> vous n'avez que la partie participation au redressement des finances publiques.*

*Mme CLISSON : Il ne s'agit pas d'un écart mais d'une comparaison.*

*Mme PROUST : Concernant les 4 diapos que nous venons de passer (17, 18, 19, 20), il y a 1 mois et demi, nous avons ajusté les autorisations de programme pour être plus en phase avec la réalité 2016 et là, il y a de nouveau un décalage dans les montants. Sur les 4 diapos, il y a 300 000 € d'écart. Comment cela se fait-il ?*

*Mme CLISSON : Pour le stade, nous avons 1,5 million en AP/CP et nous avons réalisé 1 424 000 € donc il y a un écart.*

*Mme PROUST : En tout, cela fait tout de même près de 300 000 €.*

*Mme CLISSON : Nous réajusterons les AP/CP...*

*Mme PROUST : Nous n'allons pas les réajuster tous les 1 mois et demi ! Comment se fait-il que fin novembre nous n'ayons pas une vision plus précise que cela ?*

*Mme CLISSON : Certains travaux de l'église Saint-Laurent ont été réalisés mais nous n'avons pas reçu les factures correspondantes. Nous ne maîtrisons pas l'envoi des factures par les entreprises.*

*M. CHEVALIER : Cela donne l'impression de parfois naviguer à vue. Ce que dit à juste titre Magaly PROUST, c'est que nous ne pouvons pas reporter à chaque fois et repenser les orientations, les projections.*

*Mme BELY : Sur cette diapositive (n°21) nous avons prévu 4 réfections de voirie et seulement 2 ont été réalisées. Les autres travaux concernent la sécurité. Les Parthenaisiens se plaignent beaucoup de la voirie. Nous n'arrivons même pas à réaliser le programme prévu en 2016. M. ROUVREAU m'a dit que nous étions en réflexion sur les routes qui n'ont pas été réalisées mais il me semble que ces réalisations sur 2016 sont insuffisantes. Pourquoi inscrire des travaux si les coûts et les délais sont insuffisamment maîtrisés ?*

*M. ROUVREAU : Différents choix ont été faits en commission travaux. Nous avons peut-être tendance à en programmer plus que ce que nous pouvons réaliser mais dans notre projection, ce qui n'est pas fait cette année va se décaler l'année prochaine mais les travaux prévus seront quand même réalisés.*

*Mme BELY : Quand on voit l'état de la voirie, les 300 000 € représentent déjà peu si on ne les réalise pas cela va finir par être inquiétant.*

*M. ROUVREAU : Notre marché à bons de commandes est presque terminé et est en phase d'être relancé et cela a généré un peu de retard.*

*M. CHEVALIER : C'est un débat d'orientation budgétaire donc l'intérêt est que nous puissions en débattre et j'ai l'impression que vous ne voulez pas débattre, les réponses sont courtes. Concernant la voirie, est-ce que les travaux provisoires peuvent être considérés comme de l'investissement ? Lorsque nous voyons que le mini giratoire de la rue Victor Hugo est inscrit en investissement alors que je pense qu'il s'agit de provisoire. Peut-on considérer que c'est de l'investissement ?*

*M. ROUVREAU : A partir du moment où c'est du provisoire, nous pouvons prétendre que cette période d'essai entre dans le cadre de l'investissement car il y a bien un investissement qui va suivre le provisoire.*

*M. CHEVALIER : Très bonne réponse donc je vais aller plus loin. Quel investissement sera prévu après le provisoire ?*

*M. ROUVREAU : Il est prévu de faire un rond-point mieux aménagé qu'il ne l'est aujourd'hui. Je n'ai pas de chiffre précis mais cet aménagement coûtera environ 30 000 € à 35 000 € au lieu des 240 000 € prévus au départ si nous avions respecté un rond-point avec les bonnes bordures, les bons dévers...*

*Mme CLISSON : Diapo 23, MAGI 360 est un groupe de travail composé d'élus et de techniciens qui travaillent sur la recherche d'économies, adoptent une stratégie financière globale pour trouver une solution par le « haut » aux contraintes budgétaires actuelles. Cela consiste à s'interroger, par exemple, sur des solutions innovantes pour dépenser moins et répondre aux contraintes financières actuelles, maîtriser un niveau de qualité d'offres des services publics satisfaisant pour les parthenaisiens, chercher des solutions pour dépenser moins, maintenir l'implication des agents en dépensant le moins possible. Nous faisons une approche financière, organisationnelle et par politique publique en essayant de voir l'incidence à court terme dans l'année qui vient et à plus long terme, sur les 3 à 5 années à venir.*

*M. BEAUCHAMP : Vous pensez qu'un élu de la minorité n'aurait pas sa place au sein de cette commission ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il ne s'agit pas d'une commission mais d'un groupe de travail de gestion quotidienne et ne siègent dans ce groupe MAGI 360 que les adjoints ayant en charge des délégations.*

*M. BEAUCHAMP : Ce n'est pas ce qui a été dit.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Si, plus les techniciens avec qui nous travaillons au quotidien.*

*Mme BELY : Sur ce groupe de travail, vous venez de nous dire un certain nombre de choses très générales et j'aimerais avoir une approche plus concrète, des exemples concrets.*

*Mme CLISSON : Nous avons travaillé sur le renouvellement du marché des produits d'entretien utilisés par la collectivité, sur l'élaboration d'un état des lieux du patrimoine notamment sur ce qui peut être vendu ou connaître plus précisément des frais d'entretien., une procédure d'achat, une refonte de l'élaboration budgétaire, sur la gestion des restaurants scolaires.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Cela peut concerner la demande d'un service pour un emploi en renfort sur une période déterminée. Nous analysons la demande et essayons de voir si ponctuellement, un agent d'un autre service peut venir en renfort. C'est de la gestion au quotidien de la collectivité.*

*Mme CLISSON : Nous travaillons également sur les achats de fournitures. Nous avons revu toute la liste des achats de librairie, papeterie afin de réduire le choix et qu'il y ait moins de stock.*

*M. CHEVALIER : Ce groupe de travail a été créé cette année car je n'en ai jamais entendu parler ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il existe depuis 2014.*

*M. CHEVALIER : Qu'est-ce qui différencie ce genre de réunion avec des réflexions intéressantes et les commissions municipales où nous abordons les mêmes sujets ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Les commissions préparent les délibérations du Conseil Municipal.*

*M. CHEVALIER : Il y a des débats aussi.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : La gestion quotidienne de la collectivité est entre les mains de Monsieur le Maire et de ses Adjointes délégués, c'est la loi.*

*Mme BELY : Nous ne contestons pas cela mais afin que nous puissions voir où sont les économies, il serait bien que nous ayons des tableaux qui nous expliquent qu'il y a eu une évolution dans les dépenses.*

*M. LE MAIRE : Nous faisons des économies sur toute la gestion de la collectivité. Cela concerne les voitures, les consommations téléphoniques, la gestion de l'électricité et du chauffage dans les bâtiments etc. Nous examinons chaque poste et ensuite il y a un échange entre l'adjoint et le technicien pour voir sur quel poste il est possible de faire des économies.*

*M. BEAUCHAMP : Diapo 25, ce qui a été réalisé ce sont les dépenses ! Il n'a pas été réalisé de recettes en 2015/2016.*

*Mme CLISSON : Oui, ce sont les dépenses.*

*M. BEAUCHAMP : Il n'y a pas eu de recettes où elles ne sont pas indiquées ?*

*Mme CLISSON : Nous avons perçu les subventions pour Daguerre etc mais elles n'ont pas été notées sur le tableau.*

*M. CHEVALIER : Concernant le quartier de la Gare, à quoi correspond le projet de requalification précisément ? Nous, nous avons le projet que ce soit le lieu de création artistique de Parthenay et vous, quel est votre projet ? Nous savons que c'est un quartier tertiaire mais plus précisément.*

*M. LE MAIRE : Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. La thématique est tertiaire. De chaque côté de la voie ferrée, il y a un bâtiment « atelier relais » sur lequel la Communauté de communes travaille pour continuer l'extension tertiaire. Du côté de l'avenue de la Gare, nous envisageons de faire le lieu d'accueil de la Ville de Parthenay et de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine avec l'office de tourisme qui déménagerait à cet endroit-là et une requalification de l'espace urbain pour que ce soit une gare multimodale modernisée avec un espace vélos plus visible, mieux organisé qu'aujourd'hui.*

*M. CHEVALIER : Le siège aussi de la Communauté de communes ?*

*M. LE MAIRE : Non, mais c'est un dossier qui est porté avec la Communauté de communes.*

*M. CHEVALIER : Et l'atelier relais ce serait quoi ?*

*M. LE MAIRE : Excusez-moi, il ne s'agit pas d'un atelier relais mais de l'immeuble tertiaire qui accueillera le Relais des Petits.*

*Mme BELY : Quand vous parlez de la requalification du quartier de la Gare, cela fait longtemps que nous parlons du transfert de l'office de tourisme. Comment se fait-il que ce dossier n'avance pas ?*

*M. LE MAIRE : C'est une association qui gère le tourisme et il faut qu'elle accepte de déménager. Il n'est pas pertinent que l'accueil des touristes se fasse dans la Vau Saint-Jacques.*

*Mme BELY : Si ce dossier n'avance pas, c'est bien qu'il y a d'autres contraintes. Où en sommes-nous dans les négociations avec la SNCF, la Région... ?*

*M. LE MAIRE : Tout le monde est à peu près en phase. Ce qui bloque, c'est la démarche de l'association de déménager de lieu. La SNCF était d'accord pour réinvestir certains locaux. La Ville avait montré son intérêt à*

cette modification. La Communauté de communes est également intéressée car s'il y a quelque-chose à valoriser, c'est le patrimoine. Il faut faire l'accueil à un endroit où il y a un flux plus important que dans le quartier médiéval même si cela a pour objectif d'orienter le touriste vers la Vau Saint-Jacques.

Mme BELY : Nous sommes d'accord mais cela fait longtemps que nous entendons parler de ce dossier.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous mais l'association est soumise à des contraintes budgétaires fortes. Soit elle s'occupe de ce projet soit elle ne s'en occupe pas. Si elle ne le fait pas, nous prendrons nos responsabilités.

Mme BELY : Je pensais que c'était le fait de rénover le bâtiment qui posait problème.

M. LE MAIRE : Non. Il y a une étude de faisabilité à faire sur les bâtiments qui sont la propriété de la SNCF ou RFF.. Ils sont intéressés car ils ont un projet de rénovation.

Mme BELY : L'étude de faisabilité n'est pas faite.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas la demander. C'est l'association « Tourisme en Gâtine » qui maîtrise le sujet aujourd'hui. C'est la difficulté que nous avons.

Mme BELY : Nous n'avons pas le même niveau d'information.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire ?

Mme BELY : Je pensais que c'était le projet d'aménagement des lieux qui n'avancait pas et qui faisait que l'association « Tourisme en Gâtine » ne pouvait pas déménager.

M. LE MAIRE : Nous n'en sommes pas encore là. Nous sommes en attente de l'étude de faisabilité de l'aménagement du site avec une participation de la Région par rapport au TER. La SNCF est également intéressée car elle réalise, pour la seule vente de billets, un chiffre d'affaire de l'ordre de 500 000 € à 600 000 €/an. La Ville aussi est intéressée. La compétence tourisme étant communautaire, la Communauté de communes pourrait avoir une porte d'entrée visible, accueillante, permettant aux différents modes de transport de pouvoir accéder facilement ce qui n'est pas le cas du quartier Saint-Jacques.

Mme BELY : Qui porte l'étude de faisabilité ?

M. LE MAIRE : L'association « Tourisme en Gâtine » puisque c'est de sa compétence.

Mme BELY : Si tout le monde s'attend, nous n'allons jamais y arriver. Nous sommes bien conscients que ce n'est pas simple mais à un moment donné il faut essayer de débloquer la situation pour que ce dossier avance.

Mme CLISSON : Diapo 26, le budget global assurances est de 391 616 €.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Diapo 27, le PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit du transfert d'une partie des primes des agents sur leur salaire indiciaire ce qui fait que cela suivra la progression des échelons donc ce sera un coût supplémentaire pour la collectivité.

Mme CLISSON : Sur l'augmentation du prix de la visite médicale.

Diapo 28, comme nous l'évoquions tout à l'heure, nous allons essayer de faire des économies sur la téléphonie, les achats, la reprographie. Peut-être limiter des prestations extérieures en faisant davantage de choses en interne pour réduire les charges.

Pour le contingent incendie, nous avons 370 000 € en 2016 et en 2017 le montant sera de 343 760 € soit une diminution de 26 238 €.

Mme PROUST : Je ne comprends pas la 1<sup>ère</sup> phrase. Il est mentionné une stabilité des charges mais il y a une baisse concernant des dépenses.



*Mme CLISSON : Il s'agit de l'augmentation du prix de l'électricité et du fioul. Nous devons essayer de faire des économies.*

*M. CHEVALIER : Concernant les subventions aux associations, au lieu de dire que la subvention est stable, il faudrait indiquer que nous maintenons la baisse de 2015, ce serait plus juste.*

*Mme CLISSON : Par rapport à 2016.*

*M. CHEVALIER : Oui, nous jouons sur les mots. L'an dernier, Magaly PROUST avait démontré que la baisse des dotations n'était pas si conséquente et que cela pouvait peut-être permettre, cette année, de réévaluer l'enveloppe pour les associations. C'est une proposition que nous vous faisons.*

*Diapo 29, sur les recettes, proposition que nous vous avons faites l'an dernier mais que nous vous renouvelons avec l'idée de redynamiser le centre-ville et faire que l'activité commerciale soit plus prégnante ainsi que l'idée de mettre en place une taxe sur les commerces vacants. Je pense que c'est pertinent. Niort l'a fait et cela a été voté unanimement. Le but serait d'inciter les propriétaires à réviser à la baisse les baux commerciaux. Cette taxe doit être mise en place de concert avec les services fiscaux mais je pense que cela a du sens et pourrait avoir un vrai intérêt pour la redynamisation du centre-ville de Parthenay. C'est quelque-chose qui vaut la peine d'être réfléchi avant le vote du budget au mois de février ou mars.*

*Je vois que cela vous laisse de marbre.*

*Mme CLISSON : Nous en avons parlé mais pour le moment nous n'avons pas avancé sur ce sujet.*

*Mme PROUST : Diapo 32, je suis gênée car les calculs sont faux. Au niveau du sport, 70 000 € + 2,9 millions du stade Jean Daguerre cela n'a jamais fait 3 138 000 €. Là, c'est compliqué de discuter. Quels sont les bons chiffres ? Pour la voirie et espace public la somme n'est pas bonne. De quoi parlons-nous au final ?*

*M. CHEVALIER : Il y a un souci sur les chiffres et c'est le tableau sur lequel nous pouvions débattre. Nous allons le faire quand-même.*

*M. GILBERT : Il y avait 2 fois la même ligne soit 28 000 € pour la rénovation du Palais des Congrès. Une ligne a été retirée et le total n'a pas été recalculé.*

*Mme MAGNAVAL : Elle était sur la ligne Culture et patrimoine d'où les 28 000 € de différence.*

*M. LE MAIRE : Les masses sont justes mais il manque des lignes.*

*M. CHEVALIER : 200 000 € c'est une somme importante donc quelle ligne manque ? Il y a 160 000 € de différence sur le sport. Nous allons engager le débat si vous êtes d'accord.*

*M. LE MAIRE : Oui.*

*Mme BELY : Vous reverrez la copie.*

*M. CHEVALIER : Nous n'allons pas nous attarder sur des chiffres inexacts mais plus sur le sens des projets. Au sujet de la requalification de la rue Salvador Allende, cela fait plusieurs années que nous en parlons, est-ce que cette fois-ci ce sera vraiment effectif ?*

*M. GILBERT : Plusieurs années, ce n'est pas tout à fait vrai. Nous avons dit que nous ferions cette rue une fois que le terrain de la salle du Domaine des Loges serait stabilisé donc nous n'avons pas un gros retard, un an tout au plus.*

*M. CHEVALIER : Nous avons vérifié et c'est inscrit au budget depuis 2014.*

*M. ROUVREAU : Sur cette rénovation de rue, une présentation serait faite au Domaine des Loges courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2017. Nous ferons également une présentation des travaux des bassins tampons qui seront réalisés sur la rue Descartes et la rue de Châtillon. Comme il s'agit du même quartier, nous ferons sûrement 2 présentations sur une seule réunion. Pour la rue Salvador Allende, les travaux devraient commencer courant 2<sup>ème</sup> semestre 2017 pour se terminer début 2018.*

*M. CHEVALIER : Il s'agit de voirie, comment se fait-il que vous ne l'ayez pas inscrit sur la ligne d'entretien de la voirie ?*

*Mme CLISSON : C'est en plus.*

*M. CHEVALIER : Donc, nous serions à 700 000 € sur la voirie cette année.*

*M. ROUVREAU : Oui.*

*M. CHEVALIER : Concernant l'entretien des bâtiments, je me suis permis de regarder dans le dictionnaire la définition précise du mot entretien « action de tenir quelque-chose en bon état et de fournir ce qui est nécessaire pour y parvenir ». Nous sommes tous d'accord sur la définition.*

*Force est de constater, Monsieur le Maire, soit nous n'avons pas la même définition que vous, soit il y a un souci de compréhension de la langue française. Pourquoi dis-je cela ? Depuis 2014, nous vous interpellons régulièrement sur le très mauvais état des bâtiments publics de Parthenay que je vous énumérerai tout à l'heure. Nous vous avons à plusieurs reprises interpellé sur cette thématique et la réponse est souvent la même pour ne pas dire toujours, je vous cite : « c'est compliqué », « c'est un problème de finances », « c'est un problème de baisse des dotations de l'Etat qui impacte directement le budget de la municipalité ». Ce sont des réponses qui ne peuvent pas nous satisfaire. Sur ce sujet d'entretien nous avons toujours été clairs et je pense que c'est une des priorités que doit avoir une équipe municipale. L'entretien des bâtiments publics est l'image de la Ville donc c'est important. Le préalable incontournable, nous pensons que c'est l'impérieuse nécessité d'établir un état des lieux de l'existant, état des lieux qui permet d'élaborer un plan d'entretien pluriannuel sur l'ensemble de la mandature. Le plan d'investissement intervient dans un second temps. En parallèle de l'élaboration d'un plan d'actions rigoureux sur l'entretien des bâtiments c'est surtout l'anticipation et l'entretien régulier des bâtiments qui évite, au final, des dépenses énormes pour la collectivité. C'est là que votre argument sur la baisse des dotations de l'Etat n'est ni recevable ni acceptable car cette baisse ne date pas de 2001. Pour illustrer mes propos, nous avons fait ce que nous appelons les mercredis de l'opposition où 2 fois par an nous débattons sur des thématiques et nous proposons aux parthenaisiens de venir nous rencontrer pour s'interroger sur la façon de vivre mieux dans notre ville que nous adorons tous et c'est notre grand point commun. Sur les bâtiments publics, nous avons été très étonnés du nombre de personnes qui sont venues et qui, unanimement, avaient les mêmes observations. Par exemple, concernant la salle de sport des Grippeaux, il nous a été rapporté par les habitants de la ville que la couleur grise et blanche des murs est remplacée par le vert des moisissures, que la rouille a envahi les poutres métalliques. Les utilisateurs de cette salle nous ont dit que c'était la conséquence d'un entretien irrégulier. La salle de l'Archipel, il y a encore peu de temps mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, laissait libre cours à la nature de s'introduire à l'intérieur. C'est peut-être une vision exagérée de la gestion différenciée mais nous ne pouvons pas accepter que du lierre pénètre par les fenêtres, nous pourrions vous montrer les photos. Puis, lieu emblématique et symptomatique du mauvais entretien des bâtiments, les Halles. J'étais présent à la dernière cérémonie des vœux. Cette fois-ci, nous ne sommes plus dans une promesse qui ne sera pas tenue de repenser un projet mais nous sommes dans l'étude et nous le voyons sur ce tableau, j'espère que le chiffre est bon, où lorsque l'on met 66 000 € nous sommes bien d'accord que cela ne peut correspondre qu'à une étude et non pas à un projet de restructuration des Halles. Lors des vœux, vous avez également dit qu'il fallait repenser l'intérieur. Je crois savoir que c'est un bâtiment protégé et nous ne pouvons pas faire l'économie de faire une étude. Les commerçants sont tellement lassés que cela ne vienne pas qu'ils n'ont même plus envie de s'opposer et c'est terrible d'entendre à la radio : « c'est comme ça nous ne pouvons rien y faire ». Je voulais connaître votre sentiment sur ces sujets.*

*M. LE MAIRE : Vous pointez ce qui ne va pas mais nous sommes aussi capables de le faire. Après, sur ce qui est proposé d'être fait, qu'est-ce que vous enlevez ? Nous connaissons les recettes fiscales, les possibilités de subventions qui étaient plus importantes hier qu'elles ne le sont aujourd'hui. En proportion des services que nous assurons à la population qui sont globalement de bonne qualité que ce soit les espaces verts, l'état civil, le service des ressources humaines, le service finances, nous pouvons faire ce travail-là. Après, vous pourriez me dire que vous n'êtes pas d'accord pour faire la restauration des Halles par exemple.*

*M. CHEVALIER : Comme vous pourriez nous dire que pour vous ce n'est pas un choix prioritaire.*

*M. LE MAIRE : Vous considérez qu'il y a beaucoup de choses à faire mais pour faire ces choses il faut des finances. A ce moment-là, il faut enlever ce qu'il y a ici sauf à ce que vous disiez en fait que ce n'est pas 6 millions d'€ d'investissement que nous pouvons réaliser ce qui est juste très important pour l'année 2017. C'est une année d'investissement. S'il y a une année dans ce mandat qui est une année d'investissement c'est*

bien 2017. Nous sommes à un niveau très élevé d'investissement donc vous me dites en fait ce n'est pas 6 millions d'investissement que vous pouvez réaliser mais 12 millions donc nous pouvons réhabiliter les Halles entre autres. Ce n'est pas possible et ce ne serait pas exact. Je veux bien discuter de tout mais en responsabilité, pas juste en rôle un peu limité voire étriqué du conseiller municipal d'opposition qui ne pointe que ce qui va mal (une porte qui ne ferme pas, les services travaillent mal, les élus ne font pas ceci ou cela). Il y a beaucoup de choses à faire et nous en sommes conscients. Qu'est-ce que vous enlèveriez de ces investissements ?

M. CHEVALIER : Quand nous vous ferons la liste en 2019/2020 des propositions que nous avons faites, vous verrez que nous ne sommes pas toujours dans l'opposition.

M. LE MAIRE : Ce sont toujours les mêmes que vous faites.

M. CHEVALIER : Vous parlez d'investissement. Le petit exposé que je viens de vous faire sur les retours que nous avons entendu concerne le budget de fonctionnement. La plupart des faits qui nous sont amenés est qu'il y aurait un manque d'entretien régulier et d'anticipation. C'est une réalité, ce n'est pas moi qui le dit.

M. LE MAIRE : Vous faites partie de la commission patrimoine, cela a été dit, nous avons mis en vente une partie du patrimoine considérant que celui-ci n'avait pas de vocation. Je n'en suis pas à l'origine puisque c'est un patrimoine qui avait été acheté par mon prédécesseur. Il n'y avait pas de projet. Il y a, aujourd'hui, des bâtiments dont nous n'avons pas l'utilité. Nous n'avons pas non plus beaucoup d'offres par bien mis en vente. Nous en avons quelques-unes pour lesquelles nous sommes en discussion avec les potentiels acquéreurs. Cette valorisation du patrimoine est progressive et a commencé depuis longtemps mais elle se fait petit à petit. La question sur les investissements est : « qu'est-ce que vous enlevez sur ces investissements ? ».

M. CHEVALIER : Nous ne parlons pas de la même chose. Je me suis saisi du mot entretien des bâtiments sur cette diapositive pour évoquer autre chose. Le fait qu'il y ait des bâtiments non utilisés que vous vouliez vendre, nous sommes tous d'accord. Je vous parle de bâtiments qui sont utilisés au quotidien par les parthenaisiens et c'est la raison pour laquelle je trouve cela un peu facile de me répondre de cette manière sur les investissements.

M. LE MAIRE : Parce-que c'est la réalité. Vous parlez de la salle des Grippeaux, effectivement il y a beaucoup de travaux à faire. Il y en a tellement que nous nous demandons s'il ne serait pas utile de faire construire une autre salle. Sur le stade des Grippeaux, nous avons fait un investissement, les vestiaires étaient indignes et nous en avons fait des nouveaux.

M. CHEVALIER : C'est une question de choix, 600 000 € pour des vestiaires, il n'y a pas beaucoup de collectivités qui investissent autant.

M. ROUVREAU : Vous savez ce que sont des vestiaires ? Ce sont de grandes salles de bain. Qu'est-ce qui coûte le plus cher dans une maison ? C'est la salle de bain. Vous dites que ça a coûté 600 000 €, regardez ailleurs où cela s'est fait nous sommes sur les mêmes bases. Ne dites pas que c'est un suréquipement.

M. LE MAIRE : Les travaux des vestiaires du stade Brisset réalisés il y a quelques années correspondaient à peu près à ce montant.

M. CHEVALIER : Personne ne vous reproche les vestiaires. Simplement, je vous dis qu'il y a des plaintes de parthenaisiens. Ce n'est pas parce-que nous constatons que nos bâtiments sont en mauvais état que nous devons les laisser dépérir.

M. LE MAIRE : Nous ne les laissons pas dépérir. Il y a beaucoup d'équipements sportifs et culturels sur Parthenay à entretenir et rénover. C'est pour cela que petit à petit nous essayons de vendre ce qui n'est pas utile à la Ville.

M. CHEVALIER : Vendre ce n'est pas valoriser.

M. LE MAIRE : Il vaut mieux vendre un bâtiment vide si nous n'avons pas les moyens financiers de l'entretenir plutôt que de le laisser se détériorer.

M. CHEVALIER : Je ne vous parlais pas des bâtiments vides mais des bâtiments qui sont utilisés.

*M. LE MAIRE : C'est de même nature. Si nous prenons l'exemple du bâtiment dans lequel nous sommes en ce moment, nous envisageons des travaux parce-que nous considérons qu'avec la mutualisation avec l'intercommunalité le moment est venu de les faire.*

*M. DEVAUD : Pour revenir sur la salle des Grippeaux, elle n'est pas abandonnée car nous sommes en train de travailler sur ce projet. Nous avons refait le sol de la salle Mendès-France idem pour la salle de l'Ecole Normale, c'est dommage que vous oubliez de nous en parler. Ce sont des bâtiments qui étaient à l'abandon et que nous avons rénové. Puisque nous ne pouvons pas tout faire la même année, ni dans les 5 ans, nous avons choisi d'échelonner les travaux et petit à petit nous arriverons à la salle des Grippeaux.*

*M. CHEVALIER : Avec un plan pluriannuel, nous aurions appris tout cela.*

*M. DEVAUD : Nous l'avons le plan.*

*M. CHEVALIER : Nous, nous ne l'avons pas.*

*M. DEVAUD : Ce qui est important, c'est que les gens qui sont aux affaires aient le plan.*

*M. CHEVALIER : A ce moment-là, on plie bagage et on attend 2020, c'est ça ?*

*Mme PROUST : Nous sommes aussi élus.*

*M. DEVAUD : Au lieu de toujours pointer du doigt ce qui n'est pas fait, parlez-nous de ce que nous avons fait, ça nous intéresse.*

*M. CHEVALIER : Si vous étiez venus à nos mercredis de l'opposition, vous auriez vu que nous n'avons pas dit que du mal.*

*M. DEVAUD : Heureusement et vous me connaissez, je ne fais pas partie de ces gens qui parlent un langage de bois. Pour vous rassurer, la salle des Grippeaux est à l'étude et je crois que nous avons prévu à peu près 200 000 € pour ce faire.*

*M. CHEVALIER : C'est une très bonne nouvelle mais vos arguments auraient eu plus de poids si vous étiez élus depuis seulement 2014. J'aurais pu comprendre que vous n'avez pas eu beaucoup de temps mais ce n'est pas le cas.*

*M. DEVAUD : Du temps pour quoi ?*

*M. CHEVALIER : L'entretien des bâtiments.*

*M. LE MAIRE : Je retiens que vous n'enlevez rien à la proposition d'investissement.*

*Mme PROUST : Je voudrais revenir sur le tableau. A aucun moment, nous n'avons remis en question le travail fait par la technicienne. Nous avons juste besoin de voir où étaient les masses et s'il y avait 200 000 € en plus sur la voirie. Ce n'est pas une question de 20 000 €. Nous sommes d'accord que sur les grandes masses s'il y avait 200 000 € de plus sur la voirie et nous avons envie de savoir de quoi il s'agissait. Il ne s'agit pas de la somme totale. Nous nous comprenons ou pas Mme LARGEAU ?*

*Mme LARGEAU : Oui, je vous comprends.*

*Mme PROUST : Merci.*

*M. LE MAIRE : Nous essayons.*

*M. CHEVALIER : Ce n'est pas simple pour nous non plus je dois vous avouer. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de particulier. C'est peut-être moi qui me trompe, je dois avoir un mauvais ressenti.*

*M. LE MAIRE : C'est le froid, nous parlons de la température et du ressenti.*

*Tout le monde est d'accord sur ces dépenses ? C'est un progrès.*

*Mme PROUST : Nous vous avons fait des suggestions sur les recettes, nous sommes d'accord. Je ne veux pas que nous soyons toujours dénigrés.*

*M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas dénigrés.*

*Mme PROUST : Nous avons fait des propositions sur les recettes parmi d'autres. Sur les dépenses, vous voulez que l'on prenne ligne par ligne ?*

*M. LE MAIRE : C'est un débat mais je ne veux pas vous forcer à parler.*

*Mme PROUST : Nous donnons de nous dans ce débat.*

*M. LE MAIRE : C'est un jugement que vous portez. Y a-t-il des choses que vous remettez en cause ou pas ?*

*M. CHEVALIER : Le budget culture et patrimoine...*

*M. LE MAIRE : ...nous sommes sur les investissements.*

*M. CHEVALIER : Nous sommes d'accord. La démarche « La culture et vous » est un grand projet auquel nous adhérons notamment concernant l'écriture du Document d'Orientations Culturelles.*

*M. GILBERT : Projet dont vous n'avez pas été écarté et je tiens à vous remercier pour votre participation.*

*M. CHEVALIER : Je dirais même que notre action l'a suscité. Est-ce que vous comptez valoriser et augmenter le budget de la culture car c'est un projet qui en vaut la peine, un projet spécifique puisque vous demandez aux partenaires associatifs de s'y investir ou est-ce que nous restons à budget constant ?*

*M. LE MAIRE : C'est du fonctionnement.*

*M. CHEVALIER : A part s'il y a un projet d'un grand festival ou autre.*

*M. LE MAIRE : C'est du fonctionnement aussi.*

*Mme MAGNAVAL : A quoi correspondent les 350 000 € pour le cinéma.*

*M. LE MAIRE : A la démolition et l'acquisition.*

*Mme MAGNAVAL : Je voudrais revenir sur un point du dialogue qui a eu lieu. Quand vous avez dit que ce qui était important c'est que les gens qui décident aient le plan, ça me choque dans la mesure où je dirais que ce qui est important c'est que les parthenaisiens aient le plan car cela leur donnerait une vision globale et que quand ils se posent des questions sur l'entretien des bâtiments, qu'ils sachent que ce sera fait dans 2 ans ou sur la mandature.*

*M. DEVAUD : Les utilisateurs que nous rencontrons régulièrement sont informés des projets notamment pour la salle des Grippeaux. Un rendez-vous était programmé demain mais a dû être reporté en raison d'une sépulture. Les utilisateurs nous informent des problèmes rencontrés et nous pallions à ces dysfonctionnements.*

*Mme MAGNAVAL : C'est très bien pour les utilisateurs mais les bâtiments c'est quelque chose que tout le monde voit, pas simplement les utilisateurs. Chaque citoyen a une opinion sur ce qu'il voudrait voir rénové ou pas. C'est quelque chose qu'il faudrait partager de façon plus large.*

*M. CHEVALIER : Juste pour terminer et ce n'est pas du tout polémique, on pourrait éviter, M. DEVAUD, de dire que ceux qui sont à la gouvernance ont les infos et que nous, nous ne les avons pas. Nous pourrions nous partager les infos, nous sommes tous élus.*

*M. DEVAUD : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que ce qui était important c'est que nous, nous les ayons, ce qui est complètement différent. Nous en parlons en commission sport, certains parmi vous y participent.*

*M. LE MAIRE : Sur les investissements, tout le monde est d'accord alors !*

*Mme PROUST : Non.*

*M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas d'accord sur quoi ?*

*Mme PROUST : Concernant le matériel informatique, quand est-ce que nous pourrions passer aux logiciels libres car cela représente 250 000 € ? Est-ce que c'est étudié dans le cadre de MAGI 360 ?*

*M. LE MAIRE : Il n'y a pas que de l'informatique sur ce poste.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Cela peut être des voitures, du mobilier, des ordinateurs...*

*Mme PROUST : Ce que nous voyons passer en commande publique ce sont les logiciels. Concernant la somme de 70 000 € pour la rénovation HDVC, cela correspond à de l'investissement ou à des études.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il s'agit de la maîtrise d'œuvre.*

*Mme PROUST : Après, il y a le sujet de fond sur les priorités par rapport à la restauration de l'église Saint-Laurent.*

*M. LE MAIRE : Vous remettez en cause quel investissement ?*

*Mme PROUST : La restauration de l'église Saint-Laurent ne constitue pas pour moi une priorité d'investissement.*

*Mme LARGEAU : Les pierres tombaient, c'était dangereux.*

*Mme PROUST : Il y a 3 tranches. Nous savons ce qui est obligatoire et ce qui l'est moins.*

*M. CHEVALIER : Pour le cinéma, vous aviez dit que vous ne mettriez pas un centime donc ça a changé.*

*M. LE MAIRE : Ne déformez pas mes propos, je n'ai pas dit ça. Je peux répéter la même chose à chaque Conseil Municipal. Je n'ai pas dit que la Ville ne participerait pas à l'ensemble du projet du cinéma.*

*M. CHEVALIER : Au bâtiment.*

*M. LE MAIRE : C'est ça, nous restons sur cette idée-là.*

*M. CHAVALIER : Donc là, il s'agit du terrain.*

*M. LE MAIRE : Cela concerne la démolition, l'acquisition des 2 biens immobiliers et comme il y a de l'amiante, il faudra procéder au désamiantage. Nous avons donc prévu une enveloppe globale.*

*M. CHEVALIER : Cela veut dire qu'il y aura une location ?*

*M. LE MAIRE : Il y aura une mise à disposition. Le Foyer est en train de s'organiser pour passer du statut d'association à une SCIC. Nous verrons une fois que tout cela sera fait. Pour l'instant, nous sommes toujours en discussion avec les 2 propriétaires, rien n'est signé.*

*M. CHEVALIER : Donc, c'est de l'anticipation.*

*M. LE MAIRE : Oui.*

*M. GARNIER : Je vais apporter notre conclusion à ce débat. Comme nous l'avons dit les années passées, nous sommes toujours étonnés de voir que les orientations budgétaires sont présentées sur tout le mandat et que les projets font l'objet de reports d'une année sur l'autre sans programme pluriannuel d'investissement. Nous allons reprendre des exemples, ce sont toujours les mêmes :*

- le nouveau stade : une inauguration était prévue en 2015 et c'est toujours en cours
- l'église Saint-Laurent : les travaux devaient commencer en juin 2015, il y a 1 an de retard pour l'instant
- l'accessibilité de la mairie : les travaux étaient annoncés au budget primitif 2015 pour 350 000 € et en 2017 cela se réduit à 70 000 €. Il n'y a toujours rien eu de fait depuis 2015
- la voirie : toujours dans le même état avec une annonce au budget primitif 2014 pour les travaux de la rue Salvador Allende
- le projet de rénovation des Halles : cette année, il y a 66 000 € pour une étude certainement mais il n'y a toujours rien de prévu dans les orientations budgétaires 2015-2020

Nous sommes conscients que la situation financière n'est pas euphorique mais la situation catastrophique (baisse cumulée de 1 148 000 € de la DGF) annoncée il y a 1 an n'est plus que de 221 000 € cumul des dotations compris.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non, vous n'avez pas bien lu le tableau.

M. GARNIER : Nous avons fait le calcul, la DGF a baissé de 967 000 € cumulés mais les dotations globales n'ont baissé que de 221 079 €. Ce n'est pas moi qui le dit mais les chiffres. La différence 2016/2015 n'est que de 116 182 € cela a été rappelé dans l'une des diapositives. Cette catastrophe annoncée de la DGF avait été le prétexte pour une baisse de 20 % de toutes les subventions aux associations. Nous avons lu également que l'année 2017 serait l'année du patrimoine mais à part la continuation des travaux de l'église Saint-Laurent, rien à noter. Si, Brigitte CLISSON nous a indiqué tout à l'heure qu'un état des lieux du patrimoine avait été fait. Si le principe de déclarer un thème spécifique pour une année donnée peut être un moyen de mettre l'accent sur ce thème, nous ne pouvons qu'y adhérer. Faisons un retour en arrière, 2015 a été l'année de la culture, nous avons vu, les parthenaisiens aussi. 2016 était l'année de la jeunesse, nous n'avons encore rien vu. Pour 2017, le patrimoine, attendons. Il ne faudrait pas que ces annonces tout à fait louables ne restent qu'à l'état d'annonce. Comme l'a rappelé Magaly PROUST, nous sommes d'accord sur les 3 items de ce projet politique et de placer l'usager au cœur de l'action municipale. Comme tous les parthenaisiens, nous attendons les actes qui aillent dans ce sens. Nous, nous pensions plutôt à la mobilité, l'accessibilité, et la redynamisation du centre-ville. La recherche de nouvelles recettes peut également être envisagée. Nous avons parlé, l'année dernière, de la taxe sur les logements vacants car il y a 10 % de logements vacants dans le centre de Parthenay. Cela générerait des recettes supplémentaires minimales mais surtout une augmentation de la population donc une augmentation des recettes fiscales. La taxe sur les locaux commerciaux vacants, nous en avons également parlé tout à l'heure, pourrait être un moyen de débloquent certaines situations et de faire disparaître certaines verrues du centre-ville. Concernant la Commune nouvelle, nous sommes d'accord et vous avez souvent évoqué ce sujet, je l'ai également fait à l'occasion de 2 conseils, la création d'un grand Parthenay avec les communes voisines. Ce projet de Commune nouvelle entraînerait des économies d'échelle, une nouvelle dynamique de population, une attractivité et une ville centrale forte serait tout bénéfique pour le territoire et la Communauté de communes.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne vais pas répondre globalement à ce que vous venez de dire car nous avons déjà répondu au cours du débat. Juste pour revenir sur 2 points, ce que vous reprochez souvent c'est le fait que les choses ne soient pas organisées, qu'il n'y ait pas d'entretien pluriannuel, pas d'anticipation etc et je ne vous cache pas que je suis un peu surpris notamment sur le plan budgétaire. Nous utilisons le système des AP/CP, ce qui donne l'occasion à Mme PROUST de dire que rien n'est anticipé et rien n'est prévu, mais au contraire c'est pour donner une lisibilité des investissements prévus sur l'ensemble du mandat. Cela permet à tout le monde d'être informé de ce qui se passe à la Ville de Parthenay.

La 2<sup>ème</sup> chose, vous avez parlé des 20 % de baisse des subventions aux associations, c'est très réducteur. Cela n'a pas été 20 % aux associations mais une diminution pour tout le monde y compris les partenaires extérieurs et les services de la collectivité. Il a été demandé à chaque chef de service et l'adjoint responsable de diminuer son budget de fonctionnement à hauteur de 20 %. Ce ne sont pas que les partenaires extérieurs mais l'ensemble compte tenu du contexte dans lequel nous évoluons et qui peut se comprendre. Pour les collectivités, cela me paraissait trop rigoureux car 75 % d'investissements publics reposent sur les collectivités territoriales donc les empêcher d'investir c'est empêcher de faire vivre le pays. Il faut arrêter de dire que ces 20 % ne sont appliqués qu'aux associations car ce n'est pas le cas.

M. CHEVALIER : Je crois savoir que lorsque l'on est élu d'une Sous-préfecture, les indemnités des élus sont augmentées de 20 %. Symboliquement, si tout le monde doit se serrer la ceinture et je suis d'accord avec vous, par esprit de solidarité peut-être que les élus pourraient, et ce serait un acte fort, baisser leur indemnité de 20 %.

*M. LE MAIRE : Nous n'avons pas diminué la rémunération des agents de 20 %. C'est le mode de fonctionnement. Il ne faut pas tomber dans la démagogie. La baisse de 20 % concerne le fonctionnement pas les salaires des agents et des élus qui travaillent aussi je vous le rappelle. Si vous voulez retenir cela nous pourrions en parler aux agents en Comité Technique.*

*Mme BELY : Nous n'avons jamais dit qu'il fallait baisser le salaire des agents.*

*M. LE MAIRE : Arrêtez la démagogie.*

*M. CHEVALIER : Baisser de 20 % les indemnités qui ne sont pas des salaires serait un acte fort et tout le monde accepterait bien plus certaines décisions.*

*M. LE MAIRE : Ne parlez pas à la place des gens et évitez de tomber dans la démagogie facile du poujadisme anti élu.*

*\*Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2017.*

o0o

## 6 - MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA MARA PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

Mme CLISSON : Pour permettre à la Commune d'exercer la compétence «restauration scolaire», la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a consenti, à son profit, la mise à disposition locative du restaurant scolaire de la Mara, dont elle est propriétaire.

Or, bien que situés sur une même parcelle, le restaurant scolaire et l'école de la Mara sont dans des bâtiments distincts. La Communauté de communes a ainsi distingué, au sein de son inventaire, d'une part la valeur du restaurant, et d'autre part celle de l'école.

Cette mise à jour de l'inventaire de la Communauté de communes permet d'acter, par procès-verbal, la mise à disposition du restaurant scolaire au bénéfice de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014. Ce procès-verbal annule et remplace la convention de mise à disposition locative précitée.

Au jour de la mise à disposition du restaurant scolaire, le bien figure à l'actif de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine comme suit :

- Immobilisation n°150290 – compte n°21312 : 168 482,09 €.

En conséquence de ce qui précède, il convient de résilier la convention du 5 novembre 2015, relative à la mise à disposition locative du restaurant scolaire de la Mara au bénéfice de la Commune, et de conclure une nouvelle convention, concernant les conditions de prise en charge des dépenses de fluides de l'école et du restaurant scolaire de La Mara par la Communauté de communes et la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter la résiliation de la convention relative à la mise à disposition locative du restaurant scolaire de la Mara au bénéfice de la Commune,
- d'approuver les termes du procès-verbal de mise à disposition du restaurant scolaire de la Mara, au bénéfice de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014,
- d'approuver les termes de la convention relative aux conditions de prise en charge des dépenses de fluides de l'école et du restaurant scolaire de La Mara par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal et ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*\*Adopté à l'unanimité.*





## MUSEE

### 7 - NOUVEL AMENAGEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE MUNICIPAL GEORGES TURPIN – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE – DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme YOU : Le Musée municipal Georges Turpin porte actuellement un projet de nouvel aménagement de ses collections, consistant à rénover l'éclairage des œuvres présentées dans les différentes salles d'exposition permanente.

Cette opération consiste à :

- remplacer l'éclairage actuel, néfaste à terme pour les œuvres, par un éclairage de type LED sur le parcours permanent de visite et la salle d'exposition temporaire,
- mettre en place une Gestion Technique Centralisée (GTC) pour piloter le nouvel éclairage avec précision,
- installer des dosimètres passifs permettant de connaître la quantité de lumière reçue par les œuvres,
- mettre en place des détecteurs de présence pour ne pas éclairer inutilement les salles d'exposition.

Outre l'amélioration des conditions de conservation et de présentation des œuvres exposées, cet investissement permettra d'obtenir de significatives économies d'énergie.

Ce projet fait d'ores et déjà l'objet d'une subvention de 11 814 € accordée par l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine).

Une demande de subvention européenne de 15 514 € peut également être déposée auprès du Pays de Gâtine dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce nouvel aménagement des collections du Musée municipal Georges Turpin,
- d'indiquer que la Commune a la libre disposition de l'immeuble concerné,
- d'indiquer que la Commune est compétente pour porter ce projet,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des services compétents une demande de subvention européenne LEADER la plus élevée possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Mme BELY : Nous souhaiterions avoir connaissance du montant global de l'opération car nous avons seulement celui des subventions demandées.*

*Mme CLISSON : Le montant global est de 40 492 €.*

*Mme BELY : Il pourrait apparaître dans la délibération. D'autre part, à la fin de la délibération, il est indiqué « d'autoriser M. le Maire à déposer auprès des services compétents une demande de subvention Européenne LEADER la plus élevée possible » et je trouve que la fin de la phrase « la plus élevée possible » est inappropriée puisqu'il y a un montant qui est indiqué plus haut.*

*Mme YOU : Il me semble que nous en avons parlé sur la délibération du 22 septembre 2016.*

*Mme BELY : Il serait logique de le faire apparaître sur cette délibération.*

Mme YOU : Actuellement et jusqu'au 2 avril 2017, nous avons une magnifique exposition au Musée « Métamorphose d'Ovidés ». Je vous conseille d'aller la voir et d'y emmener vos amis, vos familles et surtout de communiquer autour de cette très belle exposition. Des œuvres exceptionnelles que nous ne voyons pas souvent à Parthenay sont exposées (œuvres de Rodin, Rembrandt..).

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

### 8 - LABEL DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LE MUSEE MUNICIPAL DE PARTHENAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Mme YOU : Dans le cadre de l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire, le Musée municipal Georges Turpin de Parthenay labellisé Musée de France et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, développent des missions communes sur le territoire dans les domaines de la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel.

Ce constat implique de clarifier, pour chaque acteur, les champs de mutualisation des moyens, les actions à conduire de manière collective, les coordinations nécessaires à des interventions afin de donner une meilleure lisibilité de l'action de chacun sur le territoire en commun, Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, pour l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les 2 structures concernant les 3 champs thématiques suivants :*

- 1 – Le travail auprès des scolaires dont la mutualisation des outils pédagogiques,*
- 2 – Les animations grand public dont la promotion des actions dans les supports de communication, le prêt gracieux de matériel d'exposition...*
- 3 – Le travail sur des projets scientifiques communs dont la participation du musée à des projets scientifiques commun par le réseau régional de villes et pays d'art et d'histoire, la conception d'une application mobile de visite du quartier médiéval à partir des collections du musée...*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

### AIDE AUX ASSOCIATIONS

#### 9 - ASSOCIATION A CARACTERE CULTUREL - DEMANDE D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

M. GILBERT : L'association Jazz A New Parth sollicite la collectivité pour une avance sur subvention d'un montant de 500 € afin de pouvoir prendre en charge une partie des frais liés à l'organisation du concert du 27 janvier 2017 en hommage à l'un des musiciens du Big Band.

En 2016, l'association a bénéficié d'une subvention de 2 000 €. Par conséquent, et conformément à la réglementation, il est possible d'attribuer une avance à hauteur de ¼ de la somme allouée l'année précédente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une avance sur subvention à hauteur de 500 € en faveur de l'association Jazz A New Parth,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017, chapitre 923-339-6574.

*Mme BELY : Dans la délibération qui suit, je constate qu'il est proposé plusieurs acomptes aux associations sportives. Pourquoi ne pas en faire autant pour les associations culturelles ?*

*M. GILBERT : Cela se fait en fonction des demandes des associations.*

*Mme BELY : Quand les autres associations verront qu'une avance a été accordée, elles vont réagir.*

*M. GILBERT : Nous prendrons leur demande en considération.*

*Mme BELY : Nous pourrions aussi leur demander, elles ne savent peut-être pas qu'elles y ont droit.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

#### 10 - ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF - DEMANDES D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

M. DEVAUD : Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte sur la subvention 2017, à hauteur de ¼ de la subvention 2016, aux associations sportives suivantes dans l'attente du vote du budget et des subventions :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2016	ACOMPTE 2017 PROPOSE
PARTHENAY BASKET BALL 79	8 778,00 €	2 194,00 €
SPORT ATHLETIQUE PARTHENAY	18 546,00 €	4 636,00 €
RACING CLUB PARTHENAY- VIENNAY	8 184,00 €	2 046,00 €
TRIATHLON CLUB DE GATINE	21 000,00 €	5 250,00 €
SPORTING CLUB PARTHENAY HANDBALL	2 508,00 €	627,00 €
TENNIS-SQUASH PARTHENAY	3 828,00 €	957,00 €
SPORT NAUTIQUE PARTHENAISIEN	8 382,00 €	2 095,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 805,00 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017, chapitre 924-40-6574.

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## **FOURRIERE ANIMALE**

### **11 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION**

M. ROUVREAU : En vertu des dispositions de l'article L.211-24 du Code Rural indiquant que "chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'aux termes des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune".

La commune de Parthenay dispose sur la commune de Pompaire, au lieudit "Pont Soutain", d'une fourrière propre à accueillir et garder les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Elle en offre les services aux communes qui n'en disposent pas. Ainsi, les communes d'Amilloux, Châtillon-sur-Thouet, Fénerly, La Chapelle-Bertrand, Le Tallud, Lageon, Pompaire, Saint-Germain-de-Longue-Chaume et Viennay bénéficient des services de la fourrière animale de Parthenay.

Les conventions d'utilisation de la fourrière animale à intervenir avec les communes sont conclues pour une durée de 3 ans, à compter de la signature par les parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'utilisation de la fourrière animale de Parthenay annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*\*Adopté à l'unanimité.*

-----

*M. LE MAIRE : C'était le dernier point de l'ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une bonne soirée.*

O  
O O  
O

## **QUESTIONS DIVERSES**

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 23 janvier 2017 au 6 février 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;